LES THEATRALES DE VERFEIL
Règlement

1. **Organisateurs.**

L'Association **"THEATRALES DE VERFEIL"** est composée de représentants de la FNCTA, de l'association culturelle « LA BELUGO » de Verfeil et de la compagnie de théâtre LE SRAPONTIN (Verfeil)

2. **Principe.**

Cette Association organise un festival annuel sur plusieurs jours autour du week-end du 11 Novembre.
Ce festival est ouvert aux troupes de théâtre NON PROFESSIONNEL, adolescents ou adultes, qui devront présenter un spectacle **abouti.**

3. **Décor et régie.**

Les spectacles sont présentés dans deux salles : Les dimensions de plateaux sont les suivantes :

a. Grande scène : L = 9,60 m l = 6 m H = de 2,90 à 3,30 m
b. Petite scène: L = 6,50 m l = 3,40 m H = 2,70 m

Les 2 salles sont équipées par nos soins en matériel son et éclairage en quantité et qualité généralement suffisantes. Chaque troupe s'engage à s'adapter à ce matériel, toutefois si le spectacle nécessite un équipement spécial (poursuite, stroboscope, lumière noire, vidéo- projecteur…) la troupe devra le fournir et l'installer en accord avec les régisseurs de la salle préalablement avertis.
Les salles sont utilisées tout au long de l'année par différents ateliers et sont équipées pour la durée du festival. Pour ces raisons, nous ne pouvons accorder aucun temps de répétition aux troupes candidates.
Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. **Les troupes ayant des décors légers, rapides et faciles à monter seront privilégiées dans le choix de la programmation**.
La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières **doit faire partie intégrante du « temps de préparation »** indiqué sur la fiche d'inscription. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival.

4. **Planning des plateaux**

Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis du programme.

5. **Participation.**

- Ce festival ne décerne ni prix ni récompense.
- Les comédiens et les techniciens des troupes participantes bénéficient d'une entrée gratuite à un spectacle du festival, pour les autres spectacles, il leur sera demandé 1 Euro. Toutefois, compte tenu de la capacité de la petite salle qui ne peut accueillir que 50 spectateurs, la priorité sera donnée au public et les billets pour les troupes seront délivrés en fonction des places disponibles. La capacité d'accueil de la grande salle étant plus importante, les billets troupes seront délivrés normalement.
- Les comédiens et techniciens bénéficient également d'un repas gratuit pendant le festival.
  Des repas supplémentaires peuvent être pris sur place. Tous les repas devront être réservés avant la date limite précisée dans le dossier d'inscription.

- Les troupes ayant parcouru plus de 200 km (aller-retour) pour participer au festival recevront une indemnité forfaitaire de transport (déterminée après bilan financier). Elles bénéficieront d'un hébergement à la charge du festival en dortoir, dans un gîte ou à l'hôtel selon les disponibilités.

6. **Programmation**

Le festival a lieu au Centre Culturel "En Solomiac" à Verfeil 31590.
La programmation est à l'initiative des organisateurs.
Elle prend en compte :
-La durée du spectacle (un spectacle de plus de 1h30 est difficile à programmer)
-La durée des temps de préparation et de démontage (une durée de préparation de plus de 1/2h pénalise la candidature car le spectacle ne peut être programmé qu'en début d'après midi ou de soirée)
-La préférence des jours de passage (il est préférable de noter plusieurs choix de jours)
-l'appartenance à la FNCTA (dans le cas où 2 spectacles choisis peuvent rentre dans la grille horaire, priorité sera donnée au spectacle adhérent)
Une pré- programmation a lieu après la date de fin des candidatures.
Suite à cette programmation, chaque troupe retenue ou non sera informée du résultat de sa candidature.
Les troupes dont le spectacle est retenu devront alors confirmer leur participation avant la date limite qui leur sera indiquée et faire parvenir un chèque de caution de 80€ à l'ordre de « Théâtrales de Verfeil ».Dans le cas où la troupe retenue n'est pas adhérente à la FNCTA, elle devra, en outre, joindre un chèque de participation aux frais de 25 € (même ordre).
Le chèque de participation aux frais (troupes « non-FNCTA ») sera débité après la tenue des Théâtrales si la troupe a joué.
Le chèque de caution ne sera débité que si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie sauf cas **avéré** de force majeure.
Tous les dossiers de candidature seront conservés et mis en attente jusqu'au festival. Ils seront restitués pendant ou après le festival.

7. **SACD - Responsabilité.**

Pour les œuvres inscrites à la SACD, la troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de **l'autorisation de jouer** dûment remplie et qui sera **valide à la date du festival.**

Les droits SACD sont à la charge des "Théâtrales de Verfeil".

La mairie de Verfeil et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient subvenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile et fournir une copie de l'attestation d'assurance.

8. **Dossier de candidature**.

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche de candidature dûment remplie (version numérique ou papier).
- Un descriptif et un historique de la troupe.
- Des photographies et une affiche du spectacle sous forme de fichier, une vidéo ou des extraits du spectacle (si possible)
- Une copie de l'autorisation SACD (voir chapitre 7 plus haut…).

Les troupes retenues devront compléter ce premier dossier par :

- Quelques photos sur support papier ainsi que 2 affiches destinées à un affichage dans le hall du festival
- Le chèque de caution de 80€
- Le chèque de 25€ si la troupe n'est pas FNCTA
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Il doit être envoyé avant la date limite à l'adresse suivante : La Belugo Théâtrales de Verfeil BP 06
31590 VERFEIL

9. **L'inscription au festival « Les Théâtrales de Verfeil » implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.**